

A compter de la rentrée de septembre 2018, les modalités sont les suivantes :

Pour les écoliers

- Demi-pension 4 jours (forfait) : lundi, mardi, jeudi, vendredi
Pour le mercredi : ticket (à l'unité ou par 10)
Ou
- Achat de repas sur le site Ecole Directe ou à l'accueil école et lycée

Pour les collégiens

- Demi-pension 4 jours (forfait) : lundi, mardi, jeudi, vendredi
Pour le mercredi : ticket (à l'unité ou par 10)
Ou
- Achat de repas sur le site Ecole Directe ou à l'accueil école et lycée

Pour les lycéens

- Demi-pension 4 jours (forfait) : lundi, mardi, jeudi, vendredi
Pour le mercredi : ticket (à l'unité ou par 10)
Ou
- Formule snacking disponible à la cafétéria
Ou
- Achat de repas sur le site Ecole Directe ou à l'accueil école et lycée

Pour les étudiants

- Demi-pension 4 jours (forfait) : lundi, mardi, mercredi, jeudi
Pour le vendredi ticket (à l'unité ou par 10)
Ou
- Formule snacking en précommande sur l'application de la société de restauration
Ou
- Externe avec ou sans carte
Achat de repas sur le site Ecole Directe ou à l'accueil école et lycée

Un remboursement des repas non pris est pratiqué en fin d'année scolaire si un voyage scolaire d'une semaine a eu lieu sauf si les repas venaient à être fournis par le Groupe Scolaire Sainte Anne, ou si un stage d'une ou plusieurs semaines a eu lieu en dehors de l'établissement. Au quel cas il faut prévenir le secrétariat de l'unité pédagogique concernée.